L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE MATIN, 5 DECEMBRE.

Causerie Scientifique.

Les éléphants dans les Gaules; leur rôle dans les luttes des Romains contre les Gaulois; ce que peuvent être les squelettes d'éléphants soi-disant fossiles découverts çà et là sur le sol des Gaules.—L'absence de la gélatine est trompeuse.—Le dyptique du huitième siècle du Louvre; ce qu'on découvrira dans mille ans dans les grottes du mont Ida.—Eléphants de Caracalla et de Charlemagne.—Les ménageries des princes au quinzième siècle; origine de la rue des Lions-Saint-Paul; le bélier vainqueur d'un lion; les jardins d'acclimatation du roi René; premières importations du dindon.—Ce qu'on ne mangeait point au quatorzième siècle.

Il y a une trentaine d'années, un savant officier, qui depuis s'est rendu illustre par la défense de Venise, le général Armandi, ancien précepteur du prince Louis-Napoléon, publiait, sous le titre singulier en apparence de *Histoire militaire des éléphants*, un volume de près de 600 pages, tout rempli de détails curieux sur le rôle joué par ces grands pachydermes dans les armées à toutes les époques, dans la haute antiquité aussi bien que dans l'Orient moderne. Cet ouvrage, fruit de longues recherches, est composé avec cette précision et cette entente de la matière qu'on pouvait attendre d'un homme très versé dans la connaissance des langues classiques et parfaitement au courant, par ses études et sa profession, de la tactique des combats. On y trouve discutés, avec une critique éclairée, tous les récits qui se rapportent au passage à travers les Gaules des éléphants qui figuraient dans les armées des généraux envahisseurs.

M. Henri Gaidoz vient de reprendre, dans un article de la *Revue celtique*, cette partie de l'histoire des éléphants qui concerne spécialement les Gaules, et a su la présenter avec quelques considérations d'un intérêt actuel.

La première fois que les Gaulois virent des éléphants fouler leur territoire, ce fut sans doute lorsque Annibal (ou plutôt *Hannibal*, comme l'écrivent toutes les inscriptions dans lesquelles ce nom figure), parti d'Espagne en l'an 218 avant notre ère, traversa nos provinces méridionales pour aller, il l'espérait du moins, frapper au cœur la puissance romaine. Hannibal emmenait avec lui quarante éléphants lorsqu'il quitta l'Espagne; au passage du Rhône, il en possédait encore trente sept. L'histoire nous apprend que les Gaulois défendirent les rives du fleuve, mais elle reste muette sur le chiffre et la nature des pertes subies par les Africains.

Quand il fallut traverser les Alpes, il est tout naturel de penser que plus d'un de ces monstrueux animaux périt dans une entreprise qui coûta la vie à 18,000 hommes et à 2,000 chevaux de l'armée carthaginoise. Et, en effet, M. Edouard Aubert, dans son livre sur la vallée d'Aoste, assure qu'au commencement de ce siècle on aurait découvert, au Petit-Saint-Bernard, un squelette d'éléphant. Il est, dit le général Armandi, il est à supposer que le défaut de nourriture et la rigueur du climat (on était alors au mois de novembre) exercèrent une influence également désastreuse sur les éléphants, encore moins faits que les hommes et les chevaux pour marcher à travers la neige et escalader les glaciers.

Lorsque les Gaulois eurent à combattre les éléphants de Rome, ils avaient sans doute oublié ceux de Carthage. En 122 ou 121 avant Jésus-Christ, le proconsul Domitius Ahenobarbus, un des ancêtres de Néron, conduisit dans les Gaules une expédition pour laquelle il employait des éléphants, à l'imitation des généraux africains. Les Gaulois Arvernes et Allobroges (voilà, deux siècles avant notre ère, les Auvergnats frères d'armes des Savoyards, et on veut qu'il ne nous arrive pas quelquefois de les confondre!) étaient commandés par Bituitus, un chef des Arvernes. Le combat eut lieu près du confluent du Rhône et de la Sorgue, cette charmante petite rivière aux eaux de cristal, fille de la fontaine de Vaucluse. Les éléphants jetèrent le désordre dans les rangs des Gaulois, effrayés par la gigantesque masse de ces animaux. Cette journée fut désastreuse pour nos nationaux, et Domitius fut si fier de sa victoire, qu'il parcourut toute la province en triomphe monté sur un éléphant. Dans une seconde bataille, livrée près de l'Isère, la charge des éléphants décida encore du succès. Polyen, dans son livre des *Stratagèmes*, prétend que Jules César se servit d'un éléphant pour opérer le passage de la Tamise lorsqu'il attaquait Cassivellaunus, un des rois de la Grande-Bretagne.

Le célèbre conquérant aurait donc, si ce fait est exact, fait traverser la Gaule à des éléphants. M. Henri Gaidoz fait cette remarque: "Quand on rencontre dans la France méridionale ou dans les Alpes des ossements d'éléphants, il est peut-être téméraire de les faire remonter à l'époque quaternaire ou à l'époque tertiaire, car plus d'un éléphant parmi ceux d'Annibal, de Domitius Ahenobarbus a laissé ses os sur notre sol." La remarque a son importance. Ajoutons que les Gaulois, qui seraient venus à bout de s'emparer du cadavre de quelque énorme proboscidien, pouvaient transporter fort loin du théâtre de la lutte les dents de l'animal en guise de trophée, et cela expliquerait à merveille certaines découvertes de défenses isolées qu'on suppose toujours d'être fossiles.

En effet, l'état plus ou moins bon de conservation ne peut fournir d'indications utiles. L'ivoire, dans quelques cas donnés, perd ses portions gélatineuses et devient pulvérulent et d'un blanc plâtreux. De longues périodes géologiques ne sont point nécessaires. Ainsi, par exemple, on conserve au musée du Louvre deux feuilles d'un dyptique d'ivoire finement sculptées, dans le style du huitième siècle de notre ère, et qui ont totalement perdu leur gélatine, au point qu'on pourrait les prendre pour des bas-reliefs de craie. Ce n'est également qu'avec la plus grande réserve qu'on doit faire remonter à des âges fort reculés les squelettes humains trouvés dans les cavernes. Nous lisons en effet dans la *Nouvelle Géographie universelle*, que publie actuellement la maison Hachette, un fait qui doit donner beaucoup à réfléchir. "En 1822 y lit-on, plus de trois cents Hellènes presque tous des femmes, des enfants des vieillards, s'étaient réfugiés dans les vastes cavernes de Melidhoni, sur les pentes occidentales du mont Ida, dans l'île de Crète. Les Turcs allumèrent un grand feu devant l'ouverture; le vent poussait la flamme dans le souterrain: tous les malheureux périrent étouffés. Les cadavres restèrent sur le sol et n'eurent d'autre sépulture que celle du sédiment calcaire qui les recouvrit peu à peu; çà et là se montre encore quelques ossements que la pierre n'a pas revêtus de son linceul grisâtre." Que dans mille ans la caverne soit comblée et qu'un géologue, dans une tranchée fortuitement ouverte à travers la montagne, reconnaisse des débris humains, que dira-t-il si le souvenir de cet épouvantable fait de guerre est perdu? Je ne veux pas m'arrêter à toutes les suppositions auxquelles il pourra se livrer, se fondant à la fois et sur l'épaisseur et sur la direction et sur la composition des couches de terrain en même temps que sur les quelques débris d'instruments ou d'objets disparus qu'il rencontrera parmi les ossements.

Revenons à nos éléphants.

Nous ne saurions dire si Caracalla amena jamais à Lyon, sa ville natale, quelques-uns de ces éléphants dont, à l'exemple d'Alexandre—à qui il aimait tant à se comparer—il s'était formé un bataillon. Toujours est-il qu'au commencement du neuvième siècle vit encore un éléphant, celui que le khalife Haroun envoya en présent à Charlemagne.

Notre étonnement eût été grand si nous n'avions pas rencontré l'éléphant parmi les animaux rares que le roi René d'Anjou avait réunis dans ses jardins d'acclimatation d'Angers, d'Aix et de Marseille. Le savant M. Lecoy de Lamarche, qui a dépouillé avec tant de soin toutes les archives pour y chercher les documents relatifs au *Bon roi*, a trouvé dans les registres de sa chambre des comptes, de curieuses indications sur les dépenses faites pour l'entretien des ménageries. On peut lire, d'ailleurs, dans les récits de l'historien Bourdigné, que le roi de Portugal avait envoyé à René, en Provence, un éléphant, des marmottes, des singes blancs et autres bêtes des Indes.

Les collections d'animaux exotiques ou rares n'étaient pas un luxe nouveau pour les princes. Dès le douzième siècle, le roi d'Angleterre, pour se faire bien venir des habitants de Caen, ne trouvait rien de mieux que de leur montrer sa ménagerie, comprenant un jeune lion, un léopard, un lynx, un chameau, une autruche, que le poète Raoul Tortaire décrit avec admiration. Vers le même temps, les comtes de Hainaut prélevaient certaines redevances pour l'entretien de leurs ours et des gardiens auxquels il les confiaient. Dans le Midi, surtout, ce goût s'était perpétué sous l'influence des combats traditionnels de lions et de taureaux.

Louis II, père de René, était grand amateur de ces luttes, et l'on sait qu'il faisait nourrir dans son palais un bélier qui avait remporté la victoire sur un lion. L'usage était établi dans la ville d'Arles, dont le roi des animaux décorait les armoiries, d'élever un individu de l'espèce léonine aux frais du comte de Provence. C'est ainsi que les habitants de Berne, en souvenir des armoiries de la ville, élevèrent dans leurs fossés des ours magnifiques, et que, pour la même raison, les Genevois nourrissaient de grands aigles que les passants admiraient à travers un grillage.

Parmi les princes du quinzième siècle amateurs d'animaux rares, nous devons citer aussi Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, et Louis XI, qui se faisaient amener des lointains pays des bêtes curieuses, comme on disait alors. La ménagerie royale était située à l'extrémité orientale de Paris, sur la rive droite de la Seine, et la rue des *Lions-Saint-Paul* en indique encore l'emplacement. Mais aucun des contemporains ne donna autant de développement à ce genre de collection que le roi René, et aucune ménagerie ne paraît avoir eu l'importance de celle d'Angers.

Dans les comptes de dépenses de ce prince, M. Lecoy de Lamarche a retrouvé les sommes allouées en 1474 aux personnes chargées de l'entretien des perdrix, *poulles d'Inde* et autres bêtes. On le voit, les dindons (poules d'Inde), dont on attribue communément l'importation en France aux jésuites du seizième siècle, ont été acclimatés un siècle auparavant par le roi René. Jean de Village, capitaine de la marine provençale, en avait déjà apporté d'Orient quelques-uns vers 1447, sous le nom de poules de Turquie.

Rien de plus intéressant que tous les détails fournis par les archives d'Angers sur les moyens employés pour élever, nourrir et soigner les animaux de la ménagerie qui étaient atteints de diverses maladies. Un boucher de la ville entretenait un troupeau de cinq à six cents moutons destinés aux repas des animaux féroces, lions, léopards, loups-cerviers, renards, civettes. Les dromadaires vivaient à côté des bouquetins, des cerfs, des singes, des porcs-épics, des moutons de Barbarie et des juments d'Angleterre. Cette dernière mention est fort intéressante, parce qu'elle montre qu'à une époque où l'on faisait tant de cas des races méridionales, le roi René appréciait les chevaux de la Grande-Bretagne.

Il faisait élever à Rivettes des coqs et des poules que la reine de France, Marie, femme de Charles VII, envia à son frère et dont elle demanda des spécimens aux gens des comptes dans une lettre pleine d'instances, signée de sa main.

Les veaux élevés à La Ménitré avaient une telle réputation qu'on les présenta au duc de Bretagne dans un voyage qu'il fit en Anjou en 1458. On l'en régala même comme d'une viande recherchée et délicate. Et le duc breton disait "que oncques en sa vie n'en mangea qui en approchassent de bonté." Je vous cite ces passages d'actes authentiques, pour vous faire voir que le duc René n'était pas seulement amateur de choses curieuses, mais qu'il était perfectionneur intelligent et utile.

Mais, quels que fussent les progrès réalisés au moyen-âge en fait d'alimentation, ils n'allaient pas encore jusqu'à vaincre certaines répugnances.

Dans un manuscrit français et flamand, écrit à Bruges vers la fin de 1362, que M. Henri Michelant, le savant conservateur de nos manuscrits, a découvert à la bibliothèque nationale, on trouve un curieux dialogue entre un maître et sa servante, à laquelle il donne ses ordres pour le marché. Là sont passés en revue viandes, poissons, volailles, fruits, légumes, pâtisseries avec des détails fort singuliers.

M. A. de Longpérier fait observer, en examinant l'ouvrage dans le *Journal des savants*, qu'au quatorzième siècle la viande de cheval ne constituait pas, pour les Brugeois, un mets fort séduisant: elle est reléguée parmi les substances dont on ne mange point, au même rang que la chair des bêtes féroces. "Sire, dit la servante à son maître, vous m'en avez nommé plus que je n'en pense acheter; vous êtes si débonnaire que vous pourriez à grand tort manger chair de cheval, de poulain, de jument, de lion, de léopard. Encore y a-t-il d'autres bêtes dont on n'a soucí de manger."

Il est impossible, on le voit, d'être plus explicite. La servante Margot enveloppe dans sa condamnation culinaire le loup, le renard, le blaireau, l'éléphant, le chat, les singes, l'âne, le chien. "Mais, ajoute-t-elle, on mange bien de l'ours (et elle n'avait point lu Alexandre Dumas); je crois cependant qu'on ne mange ni aigles, ni griffons."

Avait-elle jamais vu des griffons au marché de Bruges? Il est permis d'en douter; aussi s'exprime-t-elle avec une certaine réserve; elle n'affirme pas. Décidément Margot était une fille pleine de sagesse, et la pauvre enfant eût été bien malheureuse s'il lui eût fallu accommoder pour son bon maître, cet homme si débonnaire, toutes les belles choses que notre siège de 1871 nous a fait déguster, à nous autres hippophages par nécessité.

L. CHARMOLUE.

☞ Les grands consommateurs de café ne doivent pas perdre de vue qu'une livre de café grillé et moulu au grand dépôt de la rue du Camp No 5 est égale à une livre et quart de café préparé dans les familles; il y a donc tout à la fois économie d'argent et de peine à l'acheter au grand dépôt.

FEUILLETON.

LE BEAU SOLIGNAC.

Par JULES CLARETIE.

I

Le commandant Rivière.

Joseph Fouché, duc d'Otrante, ministre de la police générale et ministre de l'intérieur par *intérim*, était fort occupé, durant l'été de 1809, pendant que l'empereur, tout à son œuvre sur le Danube, livrait à l'Autriche ces terribles combats qui devaient s'appeler dans l'histoire Essling et Wagram.

Il y avait eu alors, à Paris même, de longs jours d'angoisses, au lendemain de la bataille du 22 mai qui, pour un peu, se fût changée pour l'armée française en une terrible défaite. Journée sanglante et dont, tandis que les bulletins de Napoléon célébraient sous le nom d'Essling, tandis que les Autrichiens s'en attribuaient le résultat en la décorant du nom d'Aspern. En réalité, Napoléon se trouvait, au lendemain de cette lutte, réduit à attendre des secours, à mander d'Italie l'armée du prince Eugène et de l'Illyrie le corps de Marmont. Un moment, à l'heure décisive du combat, l'empereur avait perdu son sang-froid et, sans Masséna, l'armée eût été perdue.

On savait tout cela à Paris, on l'apprenait comme on apprend tout d'abord les nouvelles inquiétantes, par des rumeurs vagues, des bruits exagérés colportés tout bas et grossis en passant de bouche en bouche. Le ministre de la police s'efforçait de cacher la vérité à la population vraiment inquiète. Il publiait, il ordonnait d'afficher à profusion les bulletins de victoire qu'envoyait Napoléon, et les optimistes faisaient observer que l'empereur n'avait point l'habitude de se proclamer victorieux quand il ne l'était pas.

—C'est, disaient-ils, une méthode bonne tout au plus pour les Autrichiens et les Russes!

A quoi les pessimistes répondaient:

—Ce qui est certain, c'est que le maréchal Lannes est tué, c'est que nous avons eu huit mille morts et qu'on a relevé dans nos rangs dix-huit mille blessés, dont plus de cinq cents officiers. Quel carnage! Et lisez bien, lisez de près le bulletin de Bonaparte: il déclare lui-même qu'il n'a pas pu profiter de sa victoire, et il en accuse qui? le *général Danube*, le meilleur officier de l'Autriche, qui a emporté le pont jeté par nos soldats! Quand on en est réduit à mettre ses fautes personnelles et ses échecs sur le compte des éléments, on est, croyez-le, bien près de sa fin!

Il s'en fallut de peu, en effet, que le dénoûment qui attendait l'empire de Napoléon Ier n'eût lieu quelques années avant 1815. Plus d'une fois cette redoutable machine gouvernementale faillit être détraquée par un fétu de paille. Et Napoléon sentait si bien la faiblesse latente de son pouvoir, indéracinable en apparence, qu'il s'inquiétait de tout, d'un bout de papier imprimé ou de la parole trop haute du moindre capitaine de son armée. On le voyait, au milieu même de ses troupes, mander Savary, chargé de la police secrète de l'armée et l'interroger sur les tendances générales des soldats. Cette mystérieuse association militaire des *Philadelphes*, réunion secrète d'hommes braves et résolus, ennemis de l'empire, républicains dans l'âme mais tout prêts à oublier leur haine lorsqu'il s'agissait de se dévouer pour la France, cette société,—moins puissante qu'on ne l'a cru, mais cependant solide,—épouvantait l'empereur. Il voyait réellement en elle comme le spectre de la république morte.

Lorsque l'échec, d'ailleurs glorieux, d'Essling contraignit l'armée à se cantonner dans l'île de Lobau, pendant les quarante-cinq jours qui suivirent, les dépêches adressées à Fouché par Napoléon eurent à peu près toutes le même sens: "*Patientez, tout changera bientôt*", et plus confidentiellement: "*Agissez vivement contre les complots.*"

Tout ce qui à Paris était hostile à l'empire s'agitait vivement, et l'esprit public était, à la fin, irrité contre une belliqueuse ambition qui coûtait tant de sang au pays. Le faubourg Saint-Germain, un moment rallié, redevenait aigre et les douairières montraient les dents qu'elles n'avaient plus. Quelques symptômes de soulèvements se manifestaient même déjà, en Vendée. Les républicains étaient prêts, s'il le fallait, à combattre. Fouché ne savait guère où donner de la tête. Nous ne parlons point des Anglais qui menaçaient sur l'Escaut, de la Belgique qu'il fallait protéger, et du scandale de l'enlèvement du pape à Savone. Ces événements sont du domaine de l'histoire. Le drame intime qui marqua cette période de troublée et inquiétante appartient seul à notre récit.

Fouché se leva, un matin de juin, de plus méchante humeur que de coutume. La situation, déjà sombre, s'était aggravée. Le ministre de la police avait fait arrêter, la nuit précédente, un ancien commandant de dragons, mis à la retraite pour ses opinions politiques et compromis, sous le Consulat, dans un complot militaire où la police avait très obligeamment mis la main. Le commandant Rivière, affirmaient les rapports faits à Joseph Fouché, était sinon le chef, tout au moins le trésorier, d'une association d'hommes très décidés à combattre et qui avaient, jusque dans l'armée du Danube, des ramifications sérieuses.

Fouché avait d'abord haussé les épaules en lisant ces rapports de police.—Il en connaissait trop les exagérations souvent romanesques, nées du cerveau de quelque agent avide de montrer son zèle.—Mais les dépêches de l'empereur étaient si pressantes; elles laissaient deviner une telle perplexité et une telle inquiétude que le ministre de l'intérieur ordonna une descente de police chez le commandant, rue Montmartre.

L'ordre portait en même temps un mandat d'amener décerné contre le sieur Rivière.

—Vous agirez la nuit, avait dit Fouché, c'est plus prudent.

Arrêté vers une heure du matin, le commandant Rivière avait été écroué à la préfecture tandis que les agents apportaient au secrétaire particulier du ministre de la police générale les papiers saisis chez l'ancien officier.

Le secrétaire, un auxiliaire dévoué, n'avait pas cru devoir faire réveiller le ministre, mais il avait sacrifié sa nuit tout entière à ce travail du dépouillement des papiers saisis. Fouché, à son réveil, trouva le secrétaire encore à l'œuvre et penché sur les dossiers qu'il venait de classer.

—Eh bien, dit-il, y a-t-il quelque chose d'intéressant, Bernier, dans ces paperasses?

Bernier releva la tête, se souleva légèrement sur son siège pour saluer le ministre, et répondit avec un sourire plein de sous-entendus:

—Votre excellence en jugera elle-même.

—Ah bah! dit Fouché en fronçant le sourcil, est-ce que réellement?...

Il n'acheva point sa phrase; il s'assit, d'un mouvement assez brusque, en face de son secrétaire, de l'autre côté d'une grande table chargée de papiers, et saisissant une liasse au hasard:

—Voyons, qu'est cela? dit-il.

—Cela, rien, fit le secrétaire. Mais voici qui pourra un peu mieux éclairer Votre Excellence.

Et il poussa de la main vers Fouché un paquet de lettres d'écritures diverses.

Le ministre les examina rapidement et jeta sur elles ce rapide regard des gens habitués à vite étudier un document et à en extraire, pour ainsi dire, le suc d'un seul coup.

—Pas de signature, dit-il en lui-même, mais, à ne s'y point tromper, ces lignes mystérieuses révèlent une association cachée. Que seraient ces noms que je vois là, *Philopœmen*, *Harmodius*, *Varus*, *Caton*, si ce n'étaient les pseudonymes de je ne sais quels conspirateurs? Allons, nous devinerons bientôt quels visages cachent ces masques antiques. Philopœmen! *Ils* ne se guériront donc jamais de cette manie d'affubler de défroques grecques ou romaines des gens que nous coudoyons tous les jours?

Dans la bouche du duc d'Otrante, "*ils*" signifiait évidemment les jacobins, que Fouché méprisait un peu de n'avoir pas su, comme lui, ramasser quelque duché dans la bagarre, après avoir, comme ce duc d'hier, voté la mort du roi.

—J'interrogerai moi-même le commandant, conclut le ministre en posant le dossier sur la table.

Le sourire du secrétaire devint plus indiscret encore sous sa discrétion étudiée.

Fouché, à qui rien n'échappait, s'en aperçut.

—Qu'y a-t-il encore? demanda-t-il.

—Rien. Seulement j'estime que Votre Excellence aura raison de conduire en personne une telle affaire. Elle est complexe.... et....

—Et?

—Et piquante!

M. Bernier avait donné, cette fois, à son rictus l'expression particulière que prennent les gens qui causent de romans féminins, entre hommes, au dessert.

—Allons donc, fit le duc d'Otrante, il ne s'agit donc pas seulement de politique?

—*Cherchez la femme*, dit avec son éternel sourire le secrétaire qui citait avec un évident plaisir M. de Sartine, le grand policier.

—La femme? Je l'attendais, s'écria Fouché. Mais qu'a-t-elle à faire avec *Harmodius* ou *Caton*?

—Le commandant Rivière est marié!

—Eh bien?

—Eh bien! Votre Excellence pourra voir que l'affaire politique est ici doublée d'un petit drame intime assez vulgaire.... ou assez fréquent....

—Mme Rivière?

Le secrétaire ne répondit pas, mais il continua à sourire.

—S'il n'est pas utile de mêler une femme à la cause, dit Fouché avec une sorte de sérieux, vous ne le ferez pas, Bernier, vous m'entendez!

—Aussi bien, monsieur le ministre, ne me serais-je point permis de signaler le côté.... piquant, je le répète,—ou ironique, si Votre Excellence l'aime mieux,—de l'affaire, si Mme Rivière n'était pas directement mêlée à la cause par....

—Par qui?

—Par la troisième personne, Excellence, conclut Bernier en souriant toujours.

Cette fois, Joseph Fouché fut évidemment intéressé, et il y eut autant curiosité d'homme qu'intérêt de ministre dans l'empressement qu'il mit à feuilleter le dossier Rivière.

Bernier avait tendu à Son Excellence les papiers particuliers auxquels il avait fait tout à l'heure allusion, et pendant que le ministre en prenait connaissance, le secrétaire suivait, avec un évident plaisir, sur le visage assez impénétrable cependant de Fouché, toutes les pensées qui venaient à l'esprit du chef de la police générale.

Au bout d'un moment, Fouché se leva.

—Vous aviez raison, Bernier, dit-il brusquement. Il est assez désagréable de faire une telle besogne, mais j'estime qu'il est de toute impossibilité de passer sous silence de tels.... documents.

Il avait un instant cherché son dernier mot.

—Vous me ferez amener le commandant Rivière dans une heure. J'aurai, d'ici là, étudié tous les papiers saisis. Et je veux moi-même interroger notre homme. Dans une heure, vous entendez, Bernier!

—Oui, Excellence!

Fouché avait l'habitude de mener promptement les choses. Il eut bientôt, tout en déjeunant, étudié les dossiers que le secrétaire avait d'ailleurs avec soin mis en ordre, et lorsque le commandant Rivière fut conduit devant le ministre de la police générale, le duc d'Otrante connaissait exactement l'affaire, et par le menu.

Le commandant Rivière se présenta devant Fouché dans une attitude à la fois ferme et digne. Le ministre était assis et, les yeux penchés sur ses dossiers, il donna aux agents qui conduisaient le soldat le temps de le guider jusqu'auprès du bureau où Son Excellence appuyait ses coudes. Fouché alors releva la tête.

Il examina, d'un seul coup d'œil, le commandant Rivière, de la tête aux pieds, cherchant peut-être à se rappeler s'il avait déjà vu cet homme. Le prisonnier lui était absolument inconnu.

C'était un homme grand, vêtu de la longue lévite des officiers en tenue de ville. Ce vêtement, correctement boutonné, tombait jusqu'au-dessous du genou et laissait à peine apercevoir les revers jaunes de bottes dont les talons lourds portaient encore la trace des éperons. Un col de soie noir à liséré de cuir emprisonnait un cou solide et hâlé au-dessus duquel se dressait, fière sans être hautaine, une tête brune, au regard franc, au nez solide, les cheveux crépus, la moustache un peu rude, une physionomie assez sombre qu'un léger sourire rendait seul moins farouche ou moins austère. Cet homme ne devait pas avoir atteint la quarantaine, mais on sentait en lui comme une amertume et comme une lassitude profonde. Ses cheveux blanchissaient déjà vers les tempes, et une cicatrice, traversant le front de droite à gauche, d'une couture blanche, donnait encore un plus grand caractère de fatigue à ce visage, avant tout altier et viril. Un bout de ruban rouge était passé à une des boutonnières de la lévite bleue, et le commandant portait des gants de peau de daim, d'une blancheur complète.

—Allons! se dit Fouché, ce n'est pas le premier venu que j'ai devant moi!

Ces deux hommes, placés ainsi, face à face, formaient d'ailleurs un absolu contraste. Ce maigre Fouché, qui avait alors quarante-trois ans et qui, déjà voûté, le teint presque livide ou plutôt cireux, les cheveux collés sur le front, les lèvres minces et la bouche tirée, le menton fermé, les joues creuses, avec son corps tout en angles et son visage tout en os, levait sur les larges prunelles noires du commandant de petits yeux d'un bleu pâle, fixes et scrutateurs, des yeux froids et inquiétants, des yeux de verre. Enveloppé de sa redingote grise, les pieds chaussés de gros souliers aux cordons noués, comme ceux que Roland promenait quatorze ans auparavant sur les tapis des Tuileries et qui faisaient bondir le grand maître des cérémonies, l'homme qui assumait, à cette heure, toute la responsabilité des deux ministères les plus importants de l'empire, n'avait pas, au premier abord, l'air bien terrible. Toute sa puissance et toute sa ruse se révélaient d'une expression paterne, que ses paupières tombantes rendaient plus profond encore lorsqu'elles se baissaient sur ses yeux froids, comme une toile de théâtre retombant sur une scène muette et cependant peuplée de choses indistinctes.

Le commandant Rivière connaissait trop bien de réputation Joseph Fouché pour se laisser prendre à cette bonhomie. Qu'il fut bonhomme ou non, ce jacobin devenu duc n'allait pas hésiter à le frapper à mort si l'intérêt de l'empereur l'exigeait!

I.—(Suite.)

Le soldat voulut seulement lui faire comprendre qu'un homme de cœur ne redoute rien. Il regarda Fouché bien en face, et il y eut tout d'abord, avant aucune parole, un duel de prunelles. Les éclairs qui s'échappaient des regards du commandant allaient fouiller au fond des yeux du duc d'Otrante. Fouché n'en demeurait pas moins impassible, et ce fut par simple tactique qu'il abaissa ses paupières. Fouché, pour mieux vaincre, ne redoutait point de paraître vaincu.

Il se recueillit un moment, donna encore un coup d'œil aux papiers étalés à sa droite, et dit au commandant, d'un ton à la fois bref et poli:

—Asseyez-vous, je vous prie.

Le commandant s'inclina légèrement et prit le siège que lui apportait un agent.

—Vous pouvez vous retirer, dit Fouché en s'adressant aux hommes qui venaient d'amener le commandant Rivière. Tenez-vous dans l'antichambre. Si j'ai besoin de vous, je vous sonnerai.

—Maintenant, ajouta le ministre en montrant à l'officier la porte close, nous sommes seuls, commandant! J'espère, ajouta-t-il, que vous me saurez gré d'apporter une certaine discrétion dans l'interrogatoire!

Le commandant laissa un rictus indécis relever sa moustache, et d'une voix claire, mâle, bien timbrée:

—Je vous remercie, répondit-il d'un ton assez indifférent.

Après un moment de silence, le ministre de la police qui feuilletait les papiers placés devant lui, dit au commandant:

—Je n'ai pas à vous apprendre pourquoi vous êtes arrêté.

—En effet, fit Rivière, je m'en doute.

—C'est une façon d'avouer que vous avez conspiré.

—Je n'avoue rien, dit le commandant d'un ton bref.

—Soit. Je vais donc procéder à un interrogatoire en bonne forme. Il n'y a ici ni secrétaire, ni greffier. Je vous répète que vous me remercierez tout à l'heure d'avoir fait de cette formalité un tête-à-tête.

Il y avait, dans les paroles de Fouché, une intonation légèrement ironique dont le timbre frappa le commandant Rivière, mais sans cependant lui causer beaucoup d'inquiétude, car son visage ne broncha pas.

—Commandant, reprit Fouché, en regardant tour à tour les notes qu'il tenait à la main et le visage de Rivière, vous avez aujourd'hui trente-huit ans; né en 1768, fils d'un drapier, vous êtes volontaire de 1791; dans le bataillon où vous avez servi tout d'abord, vous vous êtes lié intimement avec le général Malet, parti de Dôle en simple soldat avec lui, en mars 92, vous avez combattu à l'armée du Rhin. Une blessure grave reçue à Nothweiller,—blessure dont la cicatrice vous est restée—vous a condamné pendant un temps assez long à une douloureuse convalescence. Vous étiez alors lieutenant. Je vous retrouve avec ce même grade et toujours côte à côte avec le général Malet à l'armée du Rhin et de Moselle, continuant à bien servir sous Pichegru. Vous êtes un bon soldat. Le Consulat vous a trouvé commandant d'infanterie de ligne; l'empire vous eût déjà fait sans nul doute colonel ou même général de brigade, mais vous avez préféré bouder le nouveau régime—pis que cela—le combattre, vous avez déjà été compromis, sans que rien, je l'avoue, établit alors votre culpabilité, mais il y a maintenant un an que sur un rapport très défavorable, vous avez dû quitter l'armée d'Italie et garder la retraite.

Le commandant Rivière soulignait d'un signe affirmatif, presque imperceptible, chaque phrase du duc d'Otrante.

—Depuis un an, continua le ministre, l'empereur, qui pouvait vous envoyer en province, au fond du Périgord ou du Jura en vous ordonnant d'y rester, comme il l'a fait pour plus d'une tête brûlée, vous a laissé habiter librement Paris, votre ville natale. Vous occupez, rue Montmartre, un appartement vaste et élégant qui est le rendez-vous de beaucoup d'officiers, même en activité. Vous êtes une intelligence audacieuse et un caractère résolu. Très capable de tenter un coup de main, vous savez cependant vous plier aux exigences et temporiser pour arriver plus sûrement à votre but. Ce but, nous le connaissons.

—En vérité? fit Rivière, qui jusque-là gardait le silence. Je serais curieux......

—Je vais vous satisfaire, commandant, dit Fouché avec un sourire à la fois paterne et narquois. Républicain convaincu et patriote ardent—deux faiblesses ou deux vertus que, moi, moins que tout autre, je trouverais coupables si elles se contentaient d'être......platoniques—vous avez vu avec colère l'établissement d'un empire héréditaire.

—Je l'ai vu avec désespoir, dit le commandant. Je ne crois pas que le bonheur de ma patrie consiste dans son asservissement.

—Je suis bien de votre avis, fit le duc d'Otrante. Reste à savoir si les factions ne le tyranniseraient pas plus que ne le fait l'empire. Mais ne causons pas politique. C'est un plaisir que mes occupations ne me permettent plus de m'offrir que très rarement, J'en ai perdu l'habitude.

L'ironie de Fouché n'était point sans finesse. Le régicide savait porter allègrement le poids de son passé.

—Donc, reprit-il, vous êtes républicain, bon républicain, et vous ne pardonnez pas au premier consul de s'être fait votre empereur. La nation l'a voulu pourtant. Vous avez conservé contre son gouvernement toute la haine que vous nourrissiez autrefois contre la royauté?

—Je déteste la tyrannie et je suis, dit Rivière avec fermeté, fidèle à mes amours et à mes haines.

Fouché, que visait ce coup droit, se mordit un peu les lèvres, mais c'était moins par dépit que pour éviter de se railler lui-même.

Son léger hochement de tête sembla ajouter au surplus: "Nous verrons tout à l'heure ce que tu devras penser de tes amours."

—L'empereur, continua le ministre, ne vous demande pas d'abjurer vos convictions passées, il ne vous demande que de le bien servir. Eh! pardieu, commandant, ne sait-il pas que moi, oui, moi, j'ai voté la mort du roi? Un jour qu'il me reprochait d'avoir, comme il disait, envoyé Louis XVI à l'échafaud:—Oui, sire, répondis-je sans hésiter le moins du monde, et c'est même le premier service que j'ai eu le bonheur de rendre à Votre Majesté.

Fouché, qui essayait ainsi de donner une tournure presque plaisante à un interrogatoire dont l'issue devait être sans doute mortelle, ne remarqua pas l'expression du regard que le commandant jeta sur lui. Ce regard était chargé de mépris. La nature fière et hardie de Rivière se révoltait devant tant de spirituelle souplesse. Cet homme droit ne pouvait comprendre cet homme adroit.

—Vous êtes loin de garder pour vous vos propres idées, vos regrets et vos espérances, dit Fouché. Vous êtes un *Philadelphe* ou quelque chose d'approchant. Vous conspirez. Votre logis, je le répète, est le centre d'une conjuration qui rayonne jusque dans l'armée. L'empereur, soyez-en fier si bon vous semble, s'inquiète de vos manœuvres autant que de celles des Autrichiens. Mais tout cela doit cesser. Il est temps que l'armée soit purgée de l'élément jacobin qui la trouble.

—Je ne suis pas jacobin, dit le commandant. Je souhaite, au contraire, que les autoritaires disparaissent, qu'ils siègent à la Convention ou qu'ils soient assis sur le trône.

—Fort bien. En attendant la volonté de l'empereur est la loi. Tout homme qui s'avisera d'y résister sera brisé comme verre. Qu'est-ce que vos complots peuvent faire contre ses victoires?

—Des victoires où le sang français coule à flots!

—Et en vérité, on jurerait que le sang de nos soldats n'a coulé ni à Jemmapes ni à Fleurus!....

—On le versait alors pour l'indépendance du pays, on le répand aujourd'hui dans des guerres de conquêtes pour l'asservissement du monde.

—Et c'est alors dans un but purement pacifique que vous organisez une conjuration nouvelle?

—Si je conspire, dit froidement le commandant Rivière, prouvez-le-moi!

—Je sais, fit le ministre, que cette réponse est la plus habile que puisse faire un homme dans votre position. Seulement, cette fois, il me sera facile de vous prouver que la police ne se trompe pas.

—J'écoute.

—Vos papiers ont été saisis, commandant, tous vos papiers.

—Je n'ai chez moi que des papiers de famille. Vos limiers ont ils fait main basse sur ces pauvres reliques?

—Mes agents—ils sont consciencieux—ont tout apporté, quitte à restituer ensuite, à vous ou aux autres, les pièces particulières.

—En supposant que je fasse partie d'une conjuration quelconque, dit le commandant, vous avouerez, monsieur le ministre, que j'eusse été bien niais de laisser chez moi la preuve de ma culpabilité et la trace du complot.

Le duc d'Otrante tenait en ce moment à la main un paquet de lettres d'un petit format, et négligemment, de son œil bleu pâle, il le regardait sans dire un mot.

—Commandant, reprit-il tout à coup d'une façon insinuante et meurtrière à la fois,—comme certains rapides dégagements d'escrime,—vous êtes marié depuis combien de temps?

Le visage de l'officier qui était demeuré impassible, presque dédaigneux, en tout cas impénétrable, durant tout l'entretien, subit tout à coup une transformation singulière. Une expression d'étonnement et d'angoisse traversa ses yeux et un éclair d'inquiétude y alluma soudain, comme au fond d'une nuit sombre.

—Pourquoi me demandez-vous cela? dit-il d'une voix calme encore, mais légèrement modifiée par la surprise.

—Commandant, fit le ministre (et il devint, à son tour, profondément sérieux, presque recueilli), nos devoirs ont leurs côtés pénibles, terribles même. Le revers de nos honneurs est fait de misères, croyez-le. Je ne sais rien de plus dur, parfois, et de plus cruel que de mettre le doigt sur certaines plaies, d'autant plus douloureuses soudain qu'elles ont été plus longtemps secrètes. Mais le policier est un peu comme le chirurgien: il procède à coups de bistouri.

—Que voulez-vous dire? fit le commandant en regardant Fouché bien en face.

Et, cette fois, sa voix s'étranglait comme sous l'étreinte d'une douleur. Il ne souffrait point cependant, mais par ce pressentiment qu'on a parfois de malheurs possibles, il sentait qu'il allait souffrir.

—Commandant, dit Fouché, mes agents n'ont en effet rien trouvé de compromettant parmi vos papiers. Mais ils ont, chez vous, je vous le répète, poussé fort avant les perquisitions, et ils ont apporté ici, non-seulement vos papiers personnels, mais ceux qu'ils ont trouvés chez votre femme.

—Ma femme! s'écria Rivière. Voilà deux fois, monsieur le ministre, que vous mêlez le nom de ma femme à des débats où il n'a que faire! Eussé-je risqué ma vie à moi que celle que j'ai épousée l'ignorerait et qu'elle ne mériterait ni le moindre soupçon ni la plus légère persécution.

—Et qui parle de la persécuter, commandant?

—Celle à qui j'ai donné mon nom, dit Rivière avec une sorte de ferveur où éclatait le plus profond amour qui puisse entrer dans le cœur d'un homme, celle qui partage ma vie est le dévouement et la vertu. Je donnerais, pour lui épargner une larme, tout le sang de mes veines. Faites donc de moi tout ce que bon vous semblera, mais ne croyez pas que la femme du commandant Rivière soit la complice de ceux que vous traquez comme conjurés.

Fouché se frotta lentement le menton, leva et abaissa tour à tour en regardant Rivière, ses lourdes paupières, puis hocha la tête et haussant les épaules, il fit précéder ce qu'il allait dire encore par une pantomime qui signifiait nettement: "Il le faut bien!"

—Commandant, dit-il à l'officier en lui tendant une des lettres que Bernier avait examinées la nuit précédente, reconnaissez-vous cette écriture?

Rivière hésita un moment à prendre ce bout de papier. Il lui semblait peut-être qu'il allait le trouver brûlant comme une braise ou froid comme un serpent. Ce quelque chose d'inconnu qui était là l'effrayait vaguement. Et le soldat de l'armée de Moselle ignorait cependant le sens de ces quatre lettres unies: *la peur!*

—Oui, dit-il, après avoir jeté un rapide coup d'œil sur la lettre. Cette écriture, je la reconnais!

—Lisez donc, ajouta Fouché.

Avant de lire, Rivière passa sur son front sa main droite; il sentit sous ses doigts les veines de ses tempes qui battaient, grosses comme par une congestion. Puis il regarda Fouché comme pour deviner par avance le secret de cette lettre. Les prunelles de Fouché étaient bien fixées sur lui, mais elles demeuraient impénétrables.

Le commandant Rivière lut rapidement la lettre comme on avale un poison, puis il recula en poussant un cri.

—A qui? A qui, dit-il, cette lettre est-elle adressée?

—A qui?

—Je veux le savoir, j'ai le droit de savoir....

—A qui? fit le duc lentement, je n'en sais rien. Mais cette lettre et celles que j'ai là et qui l'accompagnent, à été trouvées dans les tiroirs d'un *bonheur du jour* en bois d'acajou qui fait partie du mobilier de Mme Rivière.

—Elle! chez elle! s'écria le commandant en poussant une sorte de rugissement.... Chez elle, cette lettre?... Et ce serait à elle qu'on l'aurait écrite?...

Il relisait maintenant ce papier que sa main venait de froisser, et qui en quelques lignes d'une sinistre éloquence contenait tout un drame de trahison, d'amour coupable, d'égarement, de folie. Il pesait chaque mot un à un, il reprenait chaque ligne, il essayait de deviner à qui ce billet d'un homme à une femme pouvait être adressé, et tandis que Fouché considérait froidement ce malheureux frappé brusquement comme d'un coup de foudre, le commandant tournait et retournait entre ses doigts cette lettre meurtrière, comme Othello le mouchoir de Desdemone.

Puis il se fit en lui une révolution inattendue.

—Eh bien, quoi! dit-il tout à coup, les yeux pleins d'une folle joie. Je suis insensé. Que prouve cette lettre? Qu'est-ce que cette lettre? Lettre d'amour, soit! Et après?

Il la tendit à son tour à Joseph Fouché, qui la prit et la joignit lentement au dossier après avoir passé dessus sa manche pour effacer la trace du dépit du commandant: Rivière l'avait presque déchirée à force de la froisser.

—Alors, vous ne connaissez pas le nom de la personne à qui cette lettre a été adressée? dit le ministre de la police, toujours froid et poli comme de l'acier.

—Non, répondit le commandant.

—Au moins savez-vous qui l'a écrite?

—Je le sais.

—Pouvez-vous nous dire le nom de celui-là?

—Pourquoi voulez-vous le connaître?

—Vous refusez de le dire?

—Certes, je refuse!

—Bien.

Il se fit un court silence.

—Comment, dit Fouché, s'appelle, j'entends de son petit nom, votre femme, commandant?

—Thérèse, dit l'officier.

Fouché n'ajouta pas un mot: il choisit une autre lettre dans le paquet sur lequel Rivière tenait ses yeux rivés et il la présenta au commandant en la tenant entre le pouce et l'index.

De cette lettre nouvelle, le commandant, qui était debout depuis un moment, ne lut que les premiers mots, mais il devint horriblement pâle, puis son visage s'empourpra et le malheureux tomba lourdement sur sa chaise, en arrachant d'un mouvement machinal, son col d'ordonnance, comme un homme qui se sent étouffer.

Les premiers mots de la lettre étaient ceux-ci: *Ma Thérèse aimée....*

Le ministre tira rapidement le cordon de sa sonnette et les agents accoururent.

—De l'eau, dit Fouché, sans nulle émotion.

(*A continuer.*)

VAPEURS.

LA COTE DU LAC.
Pour l'hiver.
Steamer de la malle des Etats-Unis. Entre Mandeville et la Nlle-Orléans.
Pour Mandeville, Louisburg, Madisonville et Covington,
Le beau steamer,
CAMELIA.
Transportant la malle des Etats-Unis, fin marcheur et à basse pression,
capitaine Wm. Hannover,
partira, ainsi qu'il est dit ci-dessus, le LUNDI et le JEUDI, à l'arrivée du train de dix heures du matin; le MARDI et le SAMEDI, à l'arrivée du train de 4 heures de l'après-midi Le LUNDI et le JEUDI, il ira jusqu'au "Old Landing", sur la rivière Tchefuncte, pour Covington. RETOUR; il quittera "Old Landing" le MARDI et le VENDREDI, à 6 heures du matin; Madisonville, le LUNDI et le JEUDI matin.
Le service se fera régulièrement, à moins de mauvais temps ou de basses eaux.
Il y a un restaurant à bord du steamer.
C. M. SORIA.
23 avril75—1an Au No 20 de la rue de l'Union.

Paquebot de la malle, pour Vicksburg.
Départ les SAMEDIS, à 5 h. P. M.
Pour Vicksburg, Davis' Bend, Natchez et tous les débarcadères intermédiaires.
Le bateau à vapeur
NATCHEZ,
T. P. Leathers, capitaine,
J. F. Muse, commis.
Se raliant, à Vicksburg à la ligne Parisot pour les rivières Yazoo, Tallahatchie, et à la ligne Anchor pour Memphis, Cairo et St-Louis.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JNO. JANNEY, 117 Commune et HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas.
Le soussigné prend le frêt et signe les connaissements pour Trenton, Monroe et toutes les stations du chemin de fer de Vicksburg, de Shreveport et du Texas.
W. B. BROCKETT, agent,
18sept— Au No 23 de la rue des Magasins.

Opelousas.
Paquebot régulier des Opelousas.
Départ, tous les JEUDIS, à 5 heures P. M.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville, et tous les débarcadères de la Côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
TRENTON,
E. QUATREVAUX, capitaine,
H. MOLAISON et S. DERBES, commis.
Partira ainsi qu'il est dit ci-dessus.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à JAMES M. DOWLING,
22sept—1m No 25 de la rue Decatur.

OPELOUSAS.
Départ régulier tous les Lundis à 5 h.
Pour Washington, Opelousas, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de l'Atchafalaya et du Bayou Courtableau.
BERTHA,
H. H. Broad, capitaine
T. Jobin, commis.
Ce bateau laissera la Nlle-Orléans comme il est dit ci-dessus, prenant du frêt et des passagers pour tous les atterages du Bayou des Glaises, sans la jonction avec le bateau A. Minnie de Simmsport.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à BRITTON & EPPLER, No 106 de la rue de la Commune.
Tout frêt pour le Bayou des Glaises sera déchargé à Simmsport ou au Big Bend Landing.
6 sept.

POUR LES OPELOUSAS.
Départ tous les Mercredis, à 5 h. P. M.
Pour Washington, Port Barre, Simmsport, Churchville et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bateau à vapeur
FLETA,
C. C. Picket, capitaine.
A. Meynier commis.
Il prendra du frêt et des passagers pour tous les débarcadères du Bayou des Glaises, et Bayou Bœuf ainsi que du frêt pour la Côte.
Le frêt du Bayou des Glaises sera débarqué à Simmsport et à Big Bend.
Le frêt du Bayou Bœuf sera débarqué à Washington.
16 nov.

Deux fois la semaine pour Fort Adams.
Départ le MERCREDI et le SAMEDI à 5 heures du soir. Retour le VENDREDI et le LUNDI.
Le beau steamer
GUY. ALLEN,
capitaine John C. Libano; A. Roland, commis.
Partira comme ci-dessus pour Fort Adams, l'embouchure de la Rivière Rouge, Bayou Sara, Baton-Rouge et les points intermédiaires.
Prix pour Donaldsonville......$3 00
" Plaquemines....... 4 00
" Baton Rouge...... 5 00
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à JOHN JANNEY, 117 rue Commune.
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
BRITTON & EPPLER, 106 Commune.
28 nov.

Nouvelle-Orléans et Grand-Ecore Packet.
Jour de départ, tous les samedis, à 5 P.M.
Pour Fort de Russey, Barbin, Norman, Alexandrie, la Rivière aux Cannes, Montgomery, Grand Ecore ainsi que tous les débarcadères intermédiaires, le bateau à vapeur
H. DUPREE,
R. SINNOTT, capitaine; Geo. C. Hamilton, com.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à N. M. CARTER, 33 rue du Camp.
HITE & CARLIN, 4 rue Tchoupitoulas,
BRITTON & EPPLER, 106 rue Commune,
ADAMS & WORK, 9 Commercial Place.
1 déc.

Paquebot semi-hebdomadaire, régulier de Baton-Rouge, Plaquemine et la Côte.
Le bateau à vapeur
LESSIE TAYLOR,
Capitaine Allen Jumel; M. Kennison, commis, partira de la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS, à Midi, et tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M. Retour: il partira, de Baton-Rouge tous les JEUDIS et tous les DIMANCHES soir.
Ce bateau prendra du frêt à un tarif aussi bas que n'importe quel bateau sur cette ligne.
12 mai—

Paquebot de la Nlle-Orléans, de la côte et de Baton-Rouge.
Départ tous les LUNDIS, à 5 heures P. M. et VENDREDIS, à 10 h. A. M.
Le nouveau bateau à vapeur
B. L. HODGE,
Capitaine JAS.P. McELROY.
Il descend tous les DIMANCHES et MERCREDIS le jour. Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON,
28juil—3m No 20 de la rue du Canal.

Paquebot de la Nouvelle-Orléans et de Donaldsonville
Départ de la N.O. — Départ de Donaldsonville
Le Samedi, à midi, — Le Dimanche à 5 A. M.
Le Lundi, — Le Mardi, à 5 h. A. M.
Le MERCREDI, à midi. — Le JEUDI, à 5 h. A. M.
Le bateau à vapeur
SAINT JOHN,
Capitaine, F. BERGERON;
J. C. BERGERON, Commis
Commis. E. LEBLANC.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à E. O. MELANÇON, agent,
29 oct No 20 de la rue Conti.

La Côte Donaldsonville et Plaquemines.
Le rapide et sûr bateau à passagers.
ROBT. YOUNG.
U. D. TERREBONNE, Capt.
Frank Dalferes, commis.
Partira tous les SAMEDIS à 5 heures P. M., et tous les MERCREDIS à midi, commençant le samedi 13 novembre 1875.
Pour frêt ou passage, s'adresser à A. HITE & CARLIN, agents,
13nov—1m No 3 rue Tchoupitoulas.

Paquebot de la Côte et de Lafourche, jusqu'à Thibodauxville.
Trois fois la semaine. Pour la côte et Lafourche. Le bateau à vapeur
HENRY TETE,
Capitaine Jos. Ancoin,
M. H. Landry et M. H. Charlet, Commis
Départ de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS JEUDIS et SAMEDIS à midi.
Retour: il partira de Donaldsonville les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES matin, il descendra la côte le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à B. RIVET
16 juillet—1an 20 rue Conti.

Paquebot de la côte et du Bayou Lafourche.
Départ, le MERCREDI et le SAMEDI, à 5 heures P. M.
Le bon bateau à vapeur
ERA No 10,
fin marcheur, capitaine T. L. TAYLOR, Claiborne Dugas et J. B. Landry, commis,
2oct—

Paquebot de la Nlle-Orléans et de la côte, au-dessus de la ville, jusqu'à l'habitation "Union", paroisse St-Jacques.
Le beaux bateau à vapeur
W. J. POITEVENT,
S. Heno, capitaine,
Commis, Geo. F. Bartley,
partira de la Nlle-Orléans tous les LUNDIS, MERCREDIS et SAMEDIS, à 10 heures du matin, et descendra la côte tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS.
Pour frêt ou passage s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX,
30oct No 20 de la rue Conti.

Pour la Côte au-dessus de la ville.
La Nouvelle-Orléans, la côte et le débarcadère du Couvent et le White Hall Saw Mill,—Trois fois par semaine.—Le bateau à vapeur
MARY IDA.
Capitaine J. A. Ruiz; commis E. M. Valette.
Partira de la Nouvelle-Orléans, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 heures du matin. Il sera de retour les MERCREDIS, VENDREDIS et DIMANCHES pendant le jour.
Pour frêt ou passage, s'adresser à bord ou à W. J. COMAUX, 20 rue Conti.
smai—

Pour la Côte au-dessous de la ville.
Départ tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS à 10 1/2 heures précises.
Pour l'habitation Lee, toutes les habitations et tous les débarcadères, le bateau à vapeur
ST. MARY,
neuf et fin marcheur, capitaine Fred Probst, commis J. C. Tremoulet, et O. Legier, (2me commis), partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Revenant les Mercredis, Vendredis et Dimanches. Un commis sera toujours sur la Levée, au pied de la rue Conti, pour recevoir le frêt.
2oct—

VAPEURS.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.
SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.
PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS.
LIGNE POSTALE DE NEW-YORK AU HAVRE.
Les splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50 Rivière du Nord en passant plus au Sud que toutes les autres lignes.
LABRADOR, Sangler, samedi 11 décembre.
PEREIRE, Danré, samedi, 25 décembre.
PRIX DU PASSAGE en OR (y compris le vin) Première cabine. $120 et $110 suivant l'emplacement.—Second $72—Troisième $40.—Entrepont, $26 avec aménagements hors ligne et tout le nécessaire, sans frais supplémentaires. Billets aller et retour à prix réduits.
LOUIS DE BÉBIAN
Agent, 55, Broadway, New-York ou à L. GRAND, Agent,
8ST—12 Gallier Court, Lettre H. N. O.

BREME.
Compagnie de Vapeurs du Lloyd de l'Allemagne du Nord,
Faisant le service entre BREME et la NOUVELLE-ORLEANS, avec escale au Havre, à Southampton à Havane.
Les vapeurs de la Compagnie du LLOYD DE L'ALLEMAGNE DU NORD
Partiront comme ci-dessous:

	De Brême.	de la Nlle-Orls.
Hannover	15 sept.	24 oct.
Frankfurt	12 oct.	21 nov.
Hannover	17 nov.	
Frankfurt	15 déc.	

Les jours de départ subséquents seront annoncés plus tard.
En partant de Brême, les steamers touchent au Havre et à la Havane; et dans le voyage de retour, ils toucheront à la Havane et à Southampton, pour embarquer et débarquer les passagers et le frêt.
PRIX DU PASSAGE
De Brême, Southampton ou le Hâvre—à la Havane ou à la Nouvelle-Orléans:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 35 "
De la Nouvelle-Orléans ou de la Havane à Southampton, Londres, au Hâvre ou à Brême:
Chambres... $150 en or.
Entrepont... 45
De la Nouvelle-Orléans à la Havane:
Chambres... $20 en or.
Entrepont... 15
Des billets de passage de Brême, Southampton ou le Hâvre, pour la Nouvelle-Orléans, sont délivrés par les soussignés.
Pour plus de détails, s'adresser à ED. F. STOCKMEYER & CO., Agents,
1 sent—1an Au No 6 de la rue de l'Union.

Pour New York directement.
Ligne des steamers Cromwell entre New-York et la Nouvelle-Orléans.
CETTE LIGNE SE COMPOSE Des steamers suivants
KNICKERBOCKER,
NEW ORLEANS,
HUDSON,
CORTES,
Le steamer
KNICKERBOCKER,
Kemble, commandant,
Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse
Jeudi, 9 déc. à 8 h. A. M.
Passage... $30.
Cette ligne prend du frêt et donne des connaissements, pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.
Pour frêt ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON,
mai—1an Rue Carondelet, No 41.

VINGT-DEUXIEME ETAT ANNUEL
Home Mutual Insurance Company DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant pour l'année expirée le 31 décembre 1873:
Primes reçues durant l'année terminée le 31 décembre 1873, y compris les Risques non terminés de 1872... [illegible]
Primes sur les Risques de feu... $120,690 [illegible]
Primes sur les Risques de rivières... 2,511 [illegible]
Primes sur les Risques de mer... 28,721 [illegible]
Moins les primes rendues... 3,727 [illegible]
Moins les primes sur Risques non terminés au 1873... 30,607 [illegible] — 34,414
Primes nettes pour l'année 1873... [illegible]
Déficit pour l'année 1873... [illegible] — $196,864 [illegible]
Pertes payées durant la même période
Sur les Risques de feu... $20,927 [illegible]
Sur les Risques de rivières... 10.
Sur les Risques de mer... 25,735 [illegible] — 7,681 [illegible]
Réassurances...
Taxes...
Réfraction au lieu de scrip... 12,264 [illegible]
Dépenses et Profits et Pertes, moins le compte de Loyer... 26,797 [illegible]
Intérêt dû sur les Scrips non encore payés... 4,309
$54,963 [illegible]
Moins escompte et intérêts... 26,512 [illegible] — 28,272
$156,864 [illegible] — 30,00 — $126,[illegible]
Pertes non réglées.
La Compagnie possède l'Actif suivant:
En caisse... $29,609 64
Effets à recevoir sur prêts et sur gages...
Effets à recevoir sur Primes...
$63,572 [illegible]
Effets à recevoir en voie de recouvrement... 21,063 91
Propriété foncière... 50,000 [illegible]
Bons de l'Etat de la Louisiane et de la ville de la Nouvelle-Orléans... 296,540 [illegible]
Actions de Banques... 44,300 [illegible]
Actions de la Compagnie Vallette Dry Dock... 4,000 [illegible]
Actions du Harbor Protection Company... [illegible]
Bons de la Grand' Loge des Maçons Libres et Acceptés... [illegible]
Bons I. O. des O. F. Hall Association... [illegible]
Actions de Compagnie d'assurance... [illegible]
Bons du Mechanics' and Agricultural Fair Association... [illegible]
Compte suspendu de Bons et d'Actions... 255,15[illegible]
L'état suivant est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
A. BROTHER, Président.
A. W. HUNTER, Secrétaire.
Assermenté et signé pardevant moi, notaire soussigné, ce seizième jour de janvier, A. D. 1874 comme j'atteste ma signature et le sceau.
ANDREW HERO, Notaire Public.

Rapport sur l'Etat
—DE LA—
BANQUE NATIONALE DE L'ETAT,
A la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du mercredi 30 juin 1875.
RESSOURCES.
Prêts et escomptes... $1,115,402 12
Bons des Etats-Unis pour garantir les billets en circulation... 556,000 00
Autres actions, bons et hypothèques... 25,718 45
Dû par des agents de réserve, approuvés... 26,732 96
Dû par d'autres banques nationales... 25,085 [illegible]
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 159,013
Propriétés foncières, mobilier et installations... 129,718 10
Dépenses courantes et taxes payées... 25,858 69
Primes payées... 55,600 00
Echanges pour le Clearing-House... $121,818 32
Billets d'autres banques nationales... 35,302 00
Petite monnaie, (y compris les nickels)... 2,575 79
Espèces... 77,379 17
Billets Legal Tender... 464,822 00 — $700,[illegible]
Fonds de rachat entre les mains du trésorier des Etats-Unis (5 pour cent du montant en circulation)... 25,000 00
Dû par le trésorier des Etats-Unis (autre somme que le fonds de rachat 5 pour cent)... 4,000 00
Total... $2,996,545 95
PASSIF.
Capital payé... $500,000 00
Surplus... 26,590 84
Autres profits non-partagés... 87,474 [illegible]
Billets de banque nationale, non rachetés... 500,000 00
Dividendes non payés... 6,261 15
Dépôts individuels sujets à des chèques... $1,322,571 00
Certificats "demand" de dépôts... 7,000 00
Chèques certifiés... 12,550 55
Chèques du caissier, non-payés... 100 00 — 1,342,221 55
Dû à d'autres banques nationales... 79,541 15
Dû à des banquiers et à des banques de l'Etat... [illegible]
Total... $2,996,545 95
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, CHAS. L. C. DUPUY, caissier de la banque ci-dessus nommée, déclare solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
CHAS. L. C. DUPUY, Caissier.
Signé sous serment pardevant moi, ce 14me jour de juillet 1875.
THEO. GUYOL, notaire public.
Exact—Témoins:
G. A. WILLIAMS,
JOS. DUNBAR,
WM. G. VINCENT,
Directeurs.

CHEMINS DE FER.

Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas — Donaldsonville — &c.
A dater du 7 DECEMBRE, Le bateau à vapeur MINNIE AVERY partira, tous les jours (excepté le dimanche) à 3 45 h. de l'après-midi, pour Westwego, et transportera les voyageurs à toutes les stations du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et du Texas. Il sera de retour le lendemain matin, à 10 heures et demie.
Le même bateau se reliera avec le train de passagers du Dimanche; il partira à 5 heures du matin et sera de retour le soir du même jour à 6 heures.
Le frêt est reçu au même endroit, jusqu'à 3 heures de l'après-midi, et sera livré le lendemain matin.
C. E. PAYNE, Surintendant. — C. H. ALLEN, Directeur-général. 4déc—

LIGNE DE MOBILE.
GRANDE ROUTE DE LA MALLE DU NORD DE ET L'EST.
A DATER DU 22 NOVEMBRE,
Les trains arriveront à la gare (pied de la rue du Canal) et en partiront comme suit:
—DEPARTS—
Exprès du jour... 7:30 a. m.
Exprès (tout le parcours et malle... 5:00 p. m.
—ARRIVEES—
Exprès (tout le parcours) et malle... 10:00 a. m.
Exprès de nuit... 9:30 p. m.
Il y a des CHARS PULLMAN, journellement et sans changement, pour Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg et Baltimore. Il n'y a qu'un changement jusqu'à New-York et les villes de l'Est.
Le bureau où se vendent les billets est au coin des rues Camp et Commune, en face du City Hotel.
D. B. ROBINSON, Surintendant.
21 Nov.

THE MOBILE LINE
GREAT NORTHERN AND EASTERN MAIL ROUTE.
ON AND AFTER NOV. 22 nd.
Trains will arrive and depart from depot foot of Canal street as follows:
—DEPART—
Day Express... 7:30 a. m.
Through Express and Mail... 5:00 p. m.
—ARRIVE—
Through Express and Mail... 10:00 a. m.
Night Express... 9:30 p. m.
Pullman Palace Cars daily to Cincinnati, Louisville, Nashville, Lynchburg and Baltimore. Only one change and only one change to New-York and Eastern Cities.
Ticket office corner Camp and Common streets, opposite City Hotel.
D. B. ROBINSON, Supt.
21 Nov.

Chemin de Fer Pontchartrain.
L'extrémité du chemin, en ville, est établie à "l'ancien dépôt", rue des Champs-Elysées, près la Levée.
Excursion au Lac—aller et retour, le même jour, 25 cents. Pour les enfants au-dessous de 12 ans... 10 cents.
Pour la station de Gentilly—15 cents pour aller et autant pour le retour.

Départs de la ville.	Départs du Lac
6 heures A.M.	7 ½ heures A.M.
8	9
10	11
Midi	1 ¼ P.M.
2 P.M.	3 ¼
4	5 ¼
6	6 ¾

Tous les Dimanches un train partira de la ville à 4 heures du matin.
Les dimanches un train partira toutes les heures, dès 2 heures de l'après-midi.
Les passagers qui désirent s'arrêter à Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du train.
C. H. ALLEN, Surintendant-général.
5 mai—

Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, St-Louis et Chicago.
Les trains partent et arrivent comme suit: (Du dépôt, au pied de la rue des Calliope.)
A partir du 31 octobre 1875 à 5 30 P. M.
DEPARTS. — ARRIVEES.
Express... 7:21 A. M. — Express... 11:30 P. M.
Malle... 5:37 P. M. — Malle... 12:30 A. M.
Le train d'agrément arrive tous les LUNDIS à 1:30 A. M.
CHARS DORTOIRS PULLMAN JUSQU'A ST LOUIS, CHICAGO ET LOUISVILLE.
Un seul changement de chars dortoirs jusqu'aux villes de l'Est.
Billets et renseignements au No. 22 de la rue du Camp, coin Commune.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, Directeur-Général. 14 jv 75

New Orleans, St. Louis & Chicago R.R.Co. (Great Jackson Route.)
(From Calliope street Depot.)
From October 31, 1875, at 5:30 P. M.
DEPART. — ARRIVE.
Express... 7:21 A. M. — Express... 11:30 P. M.
Mail... 5:37 P. M. — Mail... 12:30 A. M.
The accomodation train arrive every MONDAY morning at 10.30.
PULLMAN PALACE SLEEPING CARS THROUGH TO ST. LOUIS, CHICAGO, AND LOUISVILLE.
Only one change of sleeping cars to Eastern cities.
Tickets for sale and informations given at 22 Camp street, corner Common.
A. D. SHELDON, Agent.
E. D. FROST, General Manager.

GRAND CHEMIN DE FER
—DE LA—
Louisiane et du Texas, de Morgan.
Route de la malle des Etats-Unis entre la Nouvelle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.
LE FERRY partira du pied de la rue Ste-Anne, tous les jours, à SEPT HEURES A. M., et se reliera avec le CONVOI DES PASSAGERS qui part d'Alger à 8 heures A. M.
Le frêt pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, sera transporté aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.
Le taux du frêt, pour les points sur l'Atchafalaya et le Têche, au-delà de Brashear, [illegible] pour le moment. Des contrats spéciaux pour frêt sur marchandises expédiées pour ces points doivent être faits, avant l'expédition, avec Thomas A. Stephens, agent général, au pied de la rue Ste-Anne. Le frêt pour tous les points doit être payé d'avance. Comme avantage spécial à nos clients réguliers, des taux spéciaux, pour des billets dits "commutation" seront accordés à ceux qui expédieront [illegible] par ce chemin de fer.
Afin que le frêt soit promptement expédié il doit être délivré avant 8 heures; le frêt reçu après cette heure partira par les trains suivants.
GEO. PANDELY, Surintendant.
Pour frêt ou passage s'adresser au coin des rues Natchez et Magasins.
Il ne sera point reçu de frêt [illegible] 3 heures.
CHAS. A. WHITNEY & CO., Agents.

Premier état annuel
—DE—
L'ATLAS INSURANCE COMPANY
DE LA NOUVELLE-ORLEANS, LNE.
Au No. 152 de la rue du Canal,
Le 13 décembre 1872.
Conformément aux réquisitions de sa charte, la compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans la partie fractionnelle de l'année expirée le 31 décembre 1872.
Primes d'incendie... $62,641
Primes de rivières... 1,112 5
Total des primes... $63,815 [illegible]
En moins—primes non expirées... 35,878 79
Montant net des primes... $17,[illegible]
A déduire:
Pertes par les incendies—payées... $226 53
Dépenses générales, moins profits, pertes et intérêts... 12,154 96 — 12,381
Montant réservé pour pertes non réglées... $5,546 [illegible]
L'ACTIF de la compagnie est comme suit:
Prêts sur hypothèques, premières hypothèques sur propriétés foncières non grevées valant $305,450... $151,[illegible]
Propriétés foncières appartenant à la compagnie... 17,500 00
Prêt garanti par des actions... 1,000 00
Actions appartenant à la compagnie... 37,550 00
Bons des Etats-Unis... 5,000 00
Billets à recevoir... [illegible]
[illegible] pour cent d'intérêt... 19,350 [illegible]
Primes en voie de recouvrement... 17,450 [illegible]
Billets à recevoir pour primes... [illegible]
Dans la caisse de la banque et entre les mains du trésorier... 13,419 [illegible]
Mobilier du bureau, coffre-fort, fournitures d'agence... 2,045 [illegible]
Capital souscrit en voie de règlement... 62,451 [illegible]
$365,942 [illegible]
L'état qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
WM. H. STEVENSON, Président.
DOUGLAS WEST, Secrétaire P. F.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 5 janv A. D. 1874.

Mutual Aid and Benevolent Life Insurance ASSOCIATION OF LOUISIANA.
SIXIEME ETAT ANNUEL. Année expirée le 31 [illegible] 1874.
Montant reçu de membres assessés sur décès... $54,3[illegible]
Montant reçu, intérêt et dividendes... 2,167 44
Montant au crédit des profits et pertes... [illegible]
$77,554 [illegible]
Montant payé sur 28 décès... $45,450 00
Annonces, Fournitures de Bureau, frais de Cour, de Poste...
Loyer et Salaires... [illegible]
[illegible]
PASSIF.
Polices [illegible] "A"... $6,802 [illegible]
Polices [illegible] "B"... 4,376 [illegible]
ACTIF.
En caisse... [illegible]
Décès payés "non réclamés"... 4,800 00
Chemin de fer de la Nlle-Orléans et de Carrollton... 7,340 [illegible]
Chemin de fer Canal et Claiborne... [illegible]
Banque d'Amérique... [illegible]
Banque Nationale Mutuelle... 5,000 00
Dû sur assessments et vote de recouvrement... [illegible]
Meubles de Bureau... [illegible]
Billets et recevoir... [illegible]

ASSURANCES

Compagnie d'Assurance Mutuelle —DES— Marchands de la Nlle-Orléans.
104....rue du Canal....104
VINGT-ET-UNIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes reçues dans l'année expirée le 31 mai 1875, y compris les risques non expirés de l'année précédente:
Sur risques de feu... $569,621
Sur risques de mer... 52,556 19
Sur risques de rivières... 55,983 08
Total des primes... $678,160 23
En moins, primes non expirées... 121,468 00
Profit net sur les primes le 31 mai 1875... $556,692 23
Pertes payées—
Sur risques d'incendie... $237,344 41
Sur risques de mer... 47,782 44
Sur risques de rivières... 42,344 66 — $327,476 96
Taxes... 35,609 98
Réassurances et primes remboursées... 36,549 73
Dépenses et quinze pour cent réduction moins intérêt... 54,930 97 — $454,290 [illegible]
Profit... $102,401 56
L'Actif de la Compagnie est comme suit:
Propriétés foncières... $232,814 42
Bons de la ville... 218,110 60
Actions de banques, chemin de fer et autres... 73,611 80
Billets garantis par hypothèque et gages... 227,279
Effets à recevoir... 88,917
Primes en voie de recouvrement... 94,404
Bons de l'Etat... 650
Actions d'assurance... 19,124
Actions du Valette Dry Dock Comp... 10,400 00
Bons hypothécaires du Turner's Association... 2008 00
Bons hypothécaires du Odd Fellow's Hall... 5000 00
En caisse... 108,557 29
$1,222,896 56
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
PAUL FOURCHY, Président.
W. NOTT, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Signé sous serment, par devant moi le 15 juin 1875.
JAMES FAHEY, Notaire public.
A un meeting du Bureau des Directeurs tenu le 14 juin 1875, il a été résolu de payer aux Actionnaires, sur demande, un intérêt de 10 pour cent pour l'année sur leurs actions.
DIRECTEURS:
P. Maspero, Ed. Toby,
D. Fatjo, P. Fourchy,
S. Z. Relf, M. W. Smith,
L. F. Generes, J. J. Fernandez,
D. A. Chaffraix, J. M. Allen,
Chas. Lafitte.
18juin—1an

VINGT-SIXIEME ETAT ANNUEL
—DE LA—
Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.
23 Mai 1875.
Les Directeurs, conformément à la Charte amendée, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie, à la date du 30 avril 1875.
Primes d'incendie... $301,306 60
Primes de mer... 42,344 83
Primes des rivières... 112,114 32—$455,767 75
Montant des primes, moins la réassurance et les primes remboursées... 276,157 7
Pertes payées et évaluées comprenant tout ce qui est connu et non payé—
Sur risques d'incendie... $99,347 66
Sur risques de mer... 15,447 33
Sur risques de rivières... 55,553 91—$140,348 [illegible]
Taxes, escompte au lieu de participation, moins intérêts, escomptes, &c... 73,705 33—$214,054 [illegible]
Laissant (après paiement de 10 pour cent sur le capital)... $62,103 12
L'actif de la compagnie est comme suit:
Effets à recevoir... $43,474 01
Prêts sur bons et hypothèques 55,942 33—$99,617
Prêts sur actions, sur demande... 27,429 58
Argent en banque... 63,089 96—200,329 54
Propriétés foncières... 113,759 42
Bons de la ville, actions de banques et autres... 183,681
Primes en voie de recouvrement, comptes d'affaires en suspens, &c... 37,514 1
Total de l'actif... $610,301 91
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.
THOS. A. ADAMS, Président.
HENRY V. OGDEN, secrétaire.
Signé sous serment devant moi, ce 23 mai 1875.
WM. H. HOLMES, Seconde Justice de paix, Paroisse d'Orléans, Lne.
Les Directeurs ont résolu qu'après le paiement de l'intérêt annuel de dix pour cent sur le capital de cette Compagnie, un dividende de TRENTE POUR CENT sera payé en ARGENT, à partir du 14 juin prochain, aux personnes qui assurent dans la Compagnie et qui ont droit au dit dividende.
DIRECTEURS.
Thomas A. Adams, Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy, C. T. Buddecke,
John Phelps, Adam Thompson,
Henry Abraham, P. N. Strong,
Victor Meyer, Joseph Bowling,
Edward J. Gay, John M. Sandidge,
Simon Hernsheim, Simon Forcheimer,
Joseph B Wolfe, R. B. Post,
Edward Pilsbury, John E. King,
Fred'k Camerden, J. L. Harris,
Andrew Stewart, Joseph Stone,
George Martin, Alfred Moulton,
L. C. Jurey, Edward Nalle,
George W. Sentell, A. Levi.
24mai

RAPPORT SUR L'ETAT DE LA
Banque Nationale Mutuelle de la Nlle-Orléans,
à la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du vendredi, 27 Février '7[illegible]
RESSOURCES.
Prêts et Escomptes... $943,361
Tiré au delà des dépôts...
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 400,000
Autres actions, bons et hypothèques... 17,772
Dû par des agents de rachat et de réserve... 38,311
Dû par des banquiers et des banques de l'Etat... 3,319
Local de la banque... 7,903
Autres Propriétés foncières... 2,731
Mobiliers et installations... 12,983
Dépenses Courantes... 4,972
Taxes payées... 4,744
Primes... 72,414
Echanges pour le Clearing House... 47,373
Billets d'autres Banques Nationales... 11,679
Petite Monnaie Courante, y compris les Nickels... 1,672 [illegible]
Espèces... 18,126 77
Billets Legal Tender... 254,000 [illegible]
$1,604,782 12
PASSIF.
Capital payé... [illegible]
Surplus... 11,358
Escompte... 3,456
Change... 1,696
Intérêt... 1,317 [illegible]
Circulation Nationale non rachetée... 412,800 [illegible]
Dividendes non-payés... 722 [illegible]
Dépôts Individuels... 687,315
Chèques Certifiés... 7,315 [illegible]
Dû à des Banques Nationales... 1,863
Dû à des Banques et des Banques de l'Etat... 977
$1,604,782 [illegible]
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Joseph Michel, Caissier de la Banque Nationale Mutuelle de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que je crois le tableau qui précède exact.
JOSEPH MITCHELL, Caissier.
Signé sous serment, par devant moi, ce 25 Mai 1874.
JULES MOSSY, N. P.
Exact
P. POURSINE,
H. S. KEEP,
A. W. B[illegible]

BILAN
—DE LA—
BANQUE GERMANIA NATIONALE A LA NOUVELLE-ORLEANS DANS L'ETAT DE LA LOUISIANE,
A la clôture des affaires du 2 octobre 1874
RESSOURCES.
Prêts et escomptes... $752,975 [illegible]
Tiré en sus... 4,342 5
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation... 300,000
Bons des Etats-Unis en caisse... 100,000 00
Autres actions et Bons... 36,095 [illegible]
Dû par des agents de réserve et de rachat... 55,637
Dû par d'autres banques nationales... 7,100 [illegible]
Dû par des banques et des banquiers de l'Etat... 1,361
Propriété foncière, mobilier et installations... 5,000 [illegible]
Dépenses courantes et taxes payées... 11,153 [illegible]
Primes payées... 40,000 [illegible]
Echanges pour le Clearing-House... 134,813 [illegible]
Billets d'autres banques nationales... 5,973 [illegible]
Petite monnaie (y compris les nickels)... 841 [illegible]
Espèces... 27,673
Billets Legal Tender... 319,110
Total... $1,681,489
PASSIF.
Capital payé... $300,000
Surplus... 27,000
Autres profits non partagés... 27,000
Billets de banques non rachetées... [illegible]
Dividendes non payés... [illegible]
Dépôts individuels... $986,291 73
Certificats de dépôts payables sur demande... 600 [illegible]
Chèques certifiés... 11,213
Chèques de caissiers non payés... 24,967 —1,025,142 [illegible]
Dû à d'autres banques nationales... 13,983 [illegible]
Dû à des banques et des banquiers de l'Etat... 3,688 [illegible]
Total... $1,681,489
ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que je crois le susdit bilan exact.
HERM. ROEHL, caissier
Signé [illegible] devant moi, ce 5 octobre 1874.
JOS. COHN, Notaire Public.
Exact—Témoins:
T. PRUDHOMME,
E. GAIN,
[illegible]

ASSURANCES.

COMPAGNIE D'ASSURANCE —DE LA— Nouvelle-Orléans.
Au coin des rues Canal et Camp.
QUINZIEME ETAT ANNUEL.
Conformément à sa charte, la compagnie publie l'état suivant de ses affaires:
Primes (compagnie locale et agences) de l'année expirée le 31 décembre 1874.
Sur risques d'incendie... $485,120 58
Sur risques de mer... 88,982 65
Sur risques de rivières... 84,394 — $658,497 91
En moins—réservé pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 166,601 53
Primes remboursées... 23,222 72 — 189,824 25
$468,673 66
Plus intérêts... 35,365 14
$504,038 79
Compagnie locale et agences
A déduire, réassurances... $45,102 90
Pertes par le feu $161,144 83
Pertes sur mer... 57,422 42
Pertes sur les rivières et dans l'intérieur... 51,427 45 — 270
Dépenses générales... 55,250
Taxes... 19,420
Commissions... 25,550
Réfraction (rebate)... 51,494 30 — 476,835
Bénéfice net... $27,203 71
L'actif de la compagnie est comme suit:
En caisse... $65,050 89
Primes en voie de recouvrement... 92,122 77
Garanties et billets hypothécaires... 211,869 84
Effets à recevoir pour primes 12,461 04
Bonds de la ville et autres bonds... 129,616 55
Actions de la Cie du Gaz et autres actions... 74,409 50
Primes d'agences en voie de transmission... 9,787 21
Dû par des compagnies d'assurances... 7,260 61
Propriété foncière au coin des rues Canal et Camp... 70,862 77
Autres propriétés foncières... 70,532 64
Succursale, troisième district, prime en recouvrement... 1,675 70
Compte suspendu... 2,070 15
756,580 63
PASSIF.
Capital... $500,000 00
Réserve pour risques non expirés le 31 décembre 1874... 166,601 53
Intérêts et dividendes non recouvrés... 6,727 15
Réclamations contre la compagnie... 4,292 73 — $677,[illegible]
Surplus plus que suffisant pour couvrir la dépréciation... $80,328 27
Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la compagnie.
J. TUYES, Président.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Signé, sous serment, pardevant moi, ce 15 janvier 1875.
JOHN LEMONNIER, Troisième Justice de Paix de la paroisse d'Orléans.
Le 14 du courant, à une réunion des directeurs il a été résolu de payer le dividende-intérêt semi-annuel de CINQ POUR CENT sur le capital aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à dater du 1er février prochain.
J. W. HINCKS, Secrétaire.
Nouvelle-Orléans, 15 janvier 1875.
DIRECTORS.
W. B. SCHMIDT, A. M. BICKHAM,
PLACIDE FORSTALL, AD. SCHREIBER,
H. GALLY, JULES TUYES,
CHARLES LAFITTE, W. A. BELL,
W. VAN BARTHUYSEN, D. FATJO,
EMILE BOUNY, D. D. ROGERS.
17 jany—

Second Etat de Situation
—DE LA—
COMPAGNIE D'ASSURANCE DELTA DE LA NOUVELLE-ORLEANS.
Conformément aux clauses de sa Charte la Compagnie publie l'état suivant:
Montant des primes reçues durant les quinze mois expirés le 31 décembre 1873, à savoir:
Sur risques de feu... $114,082 [illegible]
Sur risques de mer... [illegible]
Sur risques de rivières... [illegible]
Total des primes... [illegible]
Moins primes rendues... [illegible]
Primes acquises... [illegible]
Déduit—Pertes par le feu... $45,705 86
Pertes sur mer... 42,115 [illegible]
Pertes sur rivières... 15,476 [illegible]
$102,6[illegible]
Réassurances... 21,912 [illegible]
Réfactions (rebates)... 8,562 07
Taxes... 7,480 [illegible]
Loyer... 3,750 00
Dépenses, et profits et pertes... 28,618 [illegible]
$172,0[illegible]
Réservé pour primes non-terminées... $17,[illegible]
La Compagnie possède l'ACTIF suivant:
Capital en Stock-notes...
Comptant... [illegible]
Comptes en voie de collection... 15,5[illegible]
Billets recevables...
Prêts sur garanties... 50,0[illegible]
Prêts sur hypothèques... 41,5[illegible]
Stocks et Bons... 5,87[illegible]
Installations de bureaux et meubles... 2,000 [illegible]
En main [illegible] en Europe, etc... 5,1[illegible]
$296,51[illegible]
Moins intérêts non-payés et dividendes... [illegible]
$294,[illegible]
Copie correcte transcrite des livres de la Compagnie.
E. GANUCHEAU, Vice-Président.
L. W. BAQUIE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, ce [illegible] jour janvier 1874.
R. BOUNY, Notaire public.
Directeurs (Trustees) élus pour servir en 1874:
A. Baldwin, S. Henderson, G. P. Bianca
A. Tertrou, O. Bercier, G. J. Leeds,
A. M. Fortier, F. Laborde, T. L. Airey,
R. Huff, J. Brunaso, M. Keiffer,
A. Hirsch, E. K. Bryant, O. Hopkins,
H. Kern, W. B. Conger, A. Palacio,
H. Beer, R. De Gas, E. Ganucheau,
J. E. Camors, W. A. Bell, H. Roos.

Mechanics' and Traders' INSURANCE COMPANY.
Au No 14 de la rue Carondelet.
QUATRIEME ETAT ANNUEL.
Conformément aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant:
Primes de l'année expirée le 31 août 1872:
Primes sur l'incendie... $129,031 46
Primes de mer... 24,310 02
Primes de rivières... 5,567 87
Primes sur les risques, non expirées le 31 août 1872... 42,090 02
Total... $201,[illegible]
A déduire primes non expirées et primes remboursées dans l'année... 50,153 [illegible]
$211,083 [illegible]
Pertes payées dans l'année:
Sur les risques d'incendie... $64,817 [illegible]
Sur les risques de mer... 17,696 21
Sur les risques de rivières... 18,231 71—100,544
$110,[illegible]
En moins,
Réfaction (rebate), 15 pour cent... $6,562
Réassurances... 15,533 4
Dépenses, taxes, licence, intérêt... 3,446 30
Réservé pour pertes non réglées... 20,000 00—46,541 84
Bénéfice net... $61,597 57
L'actif de la Compagnie est comme suit:
En caisse... $50,714
Effets à recevoir pour primes et prêts, garantis... 204,047
Primes en voie de recouvrement... 421 [illegible]
Actions bons, actions, etc. de banques compagnies d'assurance, etc... [illegible]
Propriété foncière... 4,557
Billets d'actions (stock notes)... 262,226 50
$532,356 17
Le tableau qui précède est une copie exact faite sur les livres de la Compagnie.
LLOYD R. COLEMAN, Président.
JAMES A. WHITE, Secrétaire.
ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nlle-Orléans.
Assermenté et signé pardevant moi, soussigné, notaire public, le 20 septembre 1872.
CHAS. A. AUDRY, Notaire Public.
Les Directeurs ont déclaré:
Intérêt sur le capital payé... 10 pour cent.
Dividende sur le susdit... 5
Dividende primes remboursées... 15
Le tout sera porté au crédit des billets d'actions (stock notes) et il sera émis des certificats pour les dits dividendes à dater du lundi, 30 octobre prochain.
DIRECTEURS.
C. W. Allen, O. A. Green
A. J. Aiken, L. L. Haas,
J. A. Braso, Col. T. H. Hunt,
W. T. Blak, J. D. Hill,
I. Bloom, Jas. S. Lanphier,
Sam. Boyd, Robert L. Moore,
C. H. O. Brown, Jesse Myers,
John D. Cobb, H. J. Mullan,
Geo. W. Church, Edward Nalle,
J. H. Gampbell, G. W. Sentell,
Lloyd R. Coleman, W. B. Thompson.

DONATIEN AUGUSTIN, Register in Bankruptcy.
Office Custom-house building, next to U. S. Courts' rooms.
Commissioned as Register by the Honorable Chief Justice of the U. S., since May 1868, prepares with the greatest care, all bankruptcy schedules being assisted by Messrs. E. D. Lebreton and Wm. A. Wells, both most experienced bankruptcy clerks. Done at most moderate rates. Passports procured from Washington. Residence No. 132 Esplanade street.